



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

chiens

Question écrite n° 68919

Texte de la question

M. Christian Estrosi attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur l'absence de rapport dressant le bilan d'application de la loi n° 99-5 du 6 janvier 1999 relative aux animaux dangereux et errants. En effet, l'article 114 de cette loi indiquant que le Gouvernement devait déposer sur le bureau des assemblées un bilan sur la portée de ce texte et cela dans les deux ans suivant la promulgation de cette loi. Or, à ce jour, aucun rapport n'a été présenté aux parlementaires. Il lui demande en conséquence de bien vouloir lui indiquer les raisons pour lesquelles le Gouvernement n'a pas respecté cette obligation ainsi que de lui préciser le calendrier dans lequel il envisage de déposer ce rapport.

Données clés

Auteur : [M. Christian Estrosi](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (5^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 68919

Rubrique : Animaux

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 novembre 2001, page 6433